N° 1682. — 5e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 21 Mai 1893

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES .... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES.......... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ...... 0 fr. 75 —
LOCALES. .... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal et PARIS, l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

Election du 21 mai
CONSEIL GÉNÉRAL
Canton Nord-Est de Bailleul
CANDIDAT RÉPUBLICAIN
Henri Buns
Cultivateur

L'Internationalisme

Non seulement le *Réveil du Nord* n'a pas reproduit la réponse de Basly au *Travailleur*, mais encore il a l'audace de faire la leçon au député de Lens, de lui adresser des remontrances, et de lui conseiller d'éviter les querelles entre socialistes !

On croirait, en vérité, que ce sont Basly et Lamendin qui ont injurié les collectivistes du *Travailleur*. Que ce sont eux qui ont traité Lafargue et Jules Guesde de corrompus.

Alors que tout le monde sait que les deux députés ouvriers du Pas-de-Calais sont sans cesse en butte aux outrages et aux calomnies grossières des guesdistes. Que Lafargue ne manque jamais l'occasion de déblatérer contre eux, et qu'il n'y a pas bien longtemps encore, le collectiviste Delcluze, de Calais, l'âme damnée de Guesde, ne craignait pas de lancer contre Basly les accusations les plus mensongères et les plus odieuses.

Le *Réveil du Nord* va plus loin.

Il s'en prend aux termes mêmes de la lettre de Basly ; il lui reproche de soutenir « une thèse étrange qui va directement » à l'encontre de la vérité socialiste », et il souligne de deux ironiques points d'exclamation l'expression de *socialisme national* dont le député de Lens s'est servi, pour l'opposer au *cosmopolitisme germanisant* des collectivistes.

« Ce que nous savons jusqu'à présent » du socialisme *national* de nos amis du » syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, » dit le *Réveil*, c'est qu'ils ont adhéré et » envoyé des délégués à tous les congrès » *internationaux* tenus dans ces dernières années à Paris, à Londres, à Cologne, etc., etc.; qu'ils vont lundi prochain » à Bruxelles discuter avec les Allemands, » les Belges et les Anglais, les intérêts des » travailleurs de la mine, au nombre de » dix, et que Basly lui-même fait partie » de cette délégation.

« Nous les félicitons sans réserve de ce » zèle et de cette attitude, mais si c'est là » ce qu'on appelle du *socialisme national*, » le Parti ouvrier s'en accommoderait » sans doute fort bien. »

Le *Réveil* a tellement conscience de l'odieux des théories internationatistes soutenues par Lafargue et par Jules Guesde, et, sous leur inspiration, par Delory et par Carrette, qu'il essaie d'en dénaturer le caractère, et d'établir une confusion entre les actes internationaux les plus simples et les plus légitimes, et les tendances anti-françaises des disciples de Karl Marx et d'Engels.

Vous êtes des internationalistes, dit-il à Basly et à Lamendin, puisque vous prenez part à des congrès internationaux tenus dans des villes étrangères.

Internationalistes, M. Jules Simon et ceux de ses collègues qui représentèrent la France à la conférence de Berlin sur la question du travail !

Internationalistes, les industriels, les commerçants, les agriculteurs qui font des affaires avec les autres nations !

Voilà ce que le *Réveil* ne craint pas d'affirmer sans rire !

Est-il bien utile de dire que ce prétendu internationalisme n'a rien de commun avec les doctrines destructives de toute idée de patrie préconisées par les communistes-marxistes ?

L'internationalisme des Guesde et des Lafargue, est tout autre chose. Il prêche la haine de la patrie française ! Il répudie le drapeau national ! Il déclare l'alliance franco-russe montrueuse et rêve d'asservir la France à l'Allemagne.

Qu'on lise l'organe officiel du parti, le *Socialiste*, et l'on constatera avec quelle violence anti-patriotique les collectivistes insultent constamment le Czar et la Russie !

Nous citions hier un incident caractéristique dont M. Jules Guesde fut le triste héros, au congrès ouvrier allemand de Halle, en 1890.

L'auteur de ce récit n'est pas un « vil opportuniste ». C'est un ancien membre de la Commune, l'ex-délégué au ministère de la Justice du gouvernement communaliste de 1871, Eugène Potot.

Eh ! bien, voici ce que nous lisons encore sous sa signature :

» M. Lafargue, gendre du prussien Karl Marx, fut le premier anti-patriote de France. Que cette gloire lui reste ! et elle lui restera. C'est lui qui ouvrit l'ère de l'anti-patriotisme par cette interrogation fameuse : « La patrie ? Kéksékça ? »

« La nationalité française doit disparaître, d'après M. Lafargue, parce que la France n'a été constituée que par la force. »

« Le Midi, écrivait M. Lafargue, le 17 » novembre 1882, dans l'*Egalité*, n'a été » incorporé à la France du Nord que par » une croisade d'extermination. Les Alsaciens vaincus par Louis XIV ont été » réunis par la force brutale... Les Niçois » ont été arrachés escobardement à » l'Italie. »

» La force seule triturant pendant des » années et des siècles les races de France » si diverses par les langues, les mœurs, » les traditions, a pu constituer *l'unité* » *passagère qui porte le nom de nation* » *française*. »

Et lorsqu'en 1870 les socialistes allemands engagèrent la lutte en Alsace-Lorraine contre les candidats de la protestation, lorsque la candidature Hickel, ouvertement appuyée par le statthalter, prince de Hohenlohe, triompha à Mulhouse, MM. Guesde et Lafargue écrivirent dans leur journal hebdomadaire: « Il était » réservé aux socialistes allemands de » guérir l'Alsace-Lorraine de l'infection » du patriotisme »; pendant que la reptilienne *Gazette de Cologne* entonnait à peu près le même chant triomphal en disant : « L'élection du 20 février 1890 est par ses » résultats la meilleure qui ait été faite en » Alsace-Lorraine. »

Comprenez-vous maintenant ô *Réveil du Nord*, La différence immense, qui existe entre le *cosmopolitisme germanisant* des collectivistes, et le *socialisme national* des Basly, des Lamendin, dans le Pas-de-Calais, des Brousse, des Lavy, des Dumay à Paris ?

Comprenez-vous pourquoi Basly a tenu à répudier hautement, en termes indignés et émus, toute solidarité avec les gens qui ont à ce point abdiqué tous sentiments patriotiques, tout attachement à la France et à son drapeau ?

Et vous n'avez pas publié sa lettre !

Et c'est lui que vous blâmez ! C'est contre lui que vous prenez parti ! C'est devant les collectivistes-internationalistes que vous capitulez, sous le prétexte de maintenir votre indépendance et de dire la vérité à tout le monde, *même à vos amis !*

Jetez un coup d'œil en arrière, et mesurez le chemin que vous avez parcouru depuis votre fondation.

Il y a deux ans encore vous étiez nettement anti-collectiviste ! Vous avez combattu Lafargue avec énergie, et vous lui opposiez un républicain très modéré ! Vous marchiez pas, en socialisme, avec Basly et que Lamendin.

Aujourd'hui, vous voilà à la remorque des lafarguistes. Vous êtes leur prisonnier humble et soumis; et lorsqu'ils insultent la patrie, lorsqu'ils conspuent le drapeau de la France, vous n'avez pas contre ces actes révoltants un mot de blâme, pas un tressaillement, pas une émotion !

Demain, ils exigeront que vous les approuviez ouvertement ; ils vous ordonneront de sacrifier vos anciens amis les députés du Pas-de-Calais.

Et vous obéirez !... Car dans la voie où vous vous êtes engagés, vous êtes fatalement destinés à vous abimer dans le collectivisme !

Georges ROBERT

LA LOI SUR LES ACCIDENTS

Nouvel amendement de M. Dron

Voici le texte d'un nouvel amendement qui vient d'être présenté par M. Gustave Dron, député de Tourcoing :

Supprimer les articles 31 et 32.

Supprimer les articles 37 à 79 inclus et les remplacer comme suit :

Les chefs d'entreprise sont tenus de justifier qu'ils ont assuré leurs ouvriers et employés contre les accidents survenus dans leur travail ou à l'occasion de leur travail.

L'assurance devra garantir les indemnités et pensions stipulées dans les articles 3, 4, 5 et 6.

Cette assurance peut se faire sous l'une des formes suivantes :

1. Les chefs d'entreprise peuvent être leurs propres assureurs.

2. Les chefs d'entreprise peuvent faire entre eux des syndicats à l'effet de constituer des caisses d'assurance mutuelle contre les risques dont ils sont responsables.

3. Les chefs d'entreprise peuvent substituer à leur responsabilité celle des sociétés d'assurances à primes fixes.

Un règlement d'administration publique déterminera la base et la nature des cautionnements qui devront être déposés dans le premier cas ; — les garanties que devront fournir les syndicats d'assurance mutuelle ; — les conditions que devront présenter les sociétés d'assurances à primes fixes au point de vue de la publicité, de la gestion et du placement des fonds.

Il exigera de ces dernières la renonciation formelle à toute clause de déchéance en cas de sinistre et l'emploi en valeurs d'Etat ou garanties par l'Etat français, nominatives au nom de leur caisse de retraites-accidents qui devra être distincte de leur caisse générale, des capitaux qui serviront à payer les pensions viagères dues aux victimes ou leurs ayant-droits.

4. La caisse d'assurances en cas d'accidents créée par la loi du 11 juillet 1868, est autorisée à effectuer des assurances ayant pour objet de garantir les chefs d'entreprise contre les risques résultant de la présente loi.

A cet effet l'organisation de ladite caisse, son mode de fonctionnement et ses tarifs seront modifiés par un règlement d'administration publique.

L'Escadre Russe en France

La visite de l'escadre russe, annoncée, démentie et finalement ajournée, semble aujourd'hui prochaine.

On télégraphie de Cronstadt que le cuirassé *Empereur Nicolas Ier*, les croiseurs *Pamya-Azovat* et *Amiral-Nachimoff* sont prêts à quitter la Baltique. En même temps, on annonce de New-York le départ pour l'Europe du croiseur *Général-Amiral*, portant le pavillon de l'amiral Kaznaboff.

Ces quatre navires opèreront leur jonction sur un point qui n'est pas encore fixé et viendront de là dans un de nos ports français — peut-être à Brest, au moment où le Président de la République fera son prochain voyage en Bretagne.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

A la Chambre

Le Budget de 1894

Dans la première séance qui suivra les fêtes de la Pentecôte, M. Peytral, ministre des finances, fera distribuer le premier volume du projet de la loi de finances. Les recettes, établies d'après la règle de l'avant-dernière année, s'élèvent à 3,436,000,000 fr., y compris les ressources exceptionnelles; les dépenses à 3,435,600,000 fr.

D'après la note officieuse que communique le ministre des finances, le projet du ministre maintient le principe de l'incorporation, non seulement des anciens budgets extraordinaires, mais de toutes les garanties d'intérêts annuels, malgré les difficultés qui résultent cette année de l'accroissement considérable de ces garanties.

Il assure l'équilibre sans aucune majorité des recettes et laisse absolument intact le bénéfice qu'il est permis d'attendre, dans un avenir très prochain, de la conversion du 4 1/2 0/0.

LE GROUPE COLONIAL

Le groupe colonial a entendu le P. Dorgère qui a développé longuement son projet de création d'une ferme école au Dahomey.

Le groupe colonial a décidé de faire une démarche auprès du ministre des affaires étrangères pour lui demander de suivre au Siam une politique énergique.

Puis il a voté un ordre du jour approuvant le projet développé par le Père Dorgère, en appelant l'attention bienveillante du gouvernement.

Le groupe a entendu ensuite M. Maistre qui a donné des renseignements sur sa mission.

Le voyage de M. Carnot en Bretagne

Paris, 19 mai. — Les détails du prochain voyage que compte faire en Bretagne le président de la République sont à peu près définitivement arrêtés.

Voici dans ses grandes lignes, l'itinéraire de ce voyage :

Le président quittera Paris le dimanche 18 juin, à 9 h. du matin, pour se rendre à Nantes où il passera la nuit.

La journée du lundi 19 sera consacrée à la descente de la Loire, en bateau, de Nantes à Saint-Nazaire et à la visite de cette dernière ville.

De Saint-Nazaire, le président de la République reviendra par chemin de fer, le soir même à Nantes.

Le mardi 20, visite de Nantes et inauguration de la statue du docteur Guépin.

Le départ de Nantes pour Lorient aura lieu le mercredi 21. Des arrêts ont été prévus à Repon et à Vannes.

M. Carnot arrivera dans l'après-midi à Lorient et en repartira le lendemain matin, 22 juin, pour Quimper. Le train présidentiel s'arrêtera quelques instants à Quimperlé.

M. Carnot visitera dans la journée du jeudi 22 le concours régional agricole de Quimper. Il partira, vers 5 heures du soir, pour Brest, avec arrêt à Châteaulin et Landerneau.

La journée de vendredi 23 juin sera consacrée tout entière à Brest.

Le président quittera Brest le samedi matin 24, s'arrêtera à Morlaix et à Guimgamp, inaugurera à Pontivy le monument commémoratif de la fédération bretonne-angevine et couchera à Saint-Brieuc.

Le dimanche 25 juin, M. Carnot visitera successivement Dinan, Dinard, Saint Servan et Saint-Malo. Il passera la nuit à Rennes.

La journée du lundi 26 juin sera la dernière du voyage.

Au retour à Paris, le président s'arrêtera à Vittré, visitera Fougères et inaugurera dans cette ville la statue de Lariboisière.

M. Carnot rentrera à Paris dans la nuit du lundi à mardi, probablement vers deux heures du matin.

Election législative de Vervins

Vervins, 19 mai. — M. Piette, républicain rallié, candidat à l'élection législative de Vervins vient de se desister sur l'avis de la droite républicaine en faveur de M. Laril, républicain modéré et revisionniste.

On sait qu'au premier tour M. Denechaux, directeur de l'*Eclair* a eu 4000 voix tandis que ses deux adversaires en avaient chacun 3000. Le désistement est donc fait contre lui.

AFFAIRE BAUDIN

L'autorisation de poursuites

Paris, 19 mai, — Après une longue discussion, la commission s'est prononcée par 7 voix contre 4 pour l'autorisation de poursuites.

M. Labussière a été nommé rapporteur par 7 voix contre 4.

Le rapport

Paris, 19 mai. — Après la nomination du rapporteur, la commission a délibéré sur la question de savoir si les pièces communiquées par le procureur général seraient annexées au rapport.

La question a été résolue par la négative.

La commission se réunira demain matin pour entendre la lecture du rapport de M. Laloussière qui sera déposé au cours de la séance, l'après-midi. Il est probable que la Chambre voudra discuter immédiatement.

Explosion d'une cartouche de dynamite

Paris, 19 mai. — Ce matin, à 4 h. 45, un cantonnier qui balayait le trottoir, rue Denfert-Rochereau, en face le n° 18, a poussé avec son balai une cartouche de petite dimension ; elle est allée rouler sous les roues d'une voiture de laitier qui passait à ce moment et a éclaté en produisant une violente émotion.

La voiture a été soulevée de terre, mais il n'y a eu aucun accident de personnes ; ni aucun dégât matériel.

Les débris de l'engin ont été apportés au laboratoire municipal.

Les diffamateurs d'instituteurs

Paris, 19 mai. — La cour de cassation vient de rejeter le pourvoi introduit par le gérant du *Courrier de la Cornouaille*, contre le jugement du tribunal correctionnel de Quimper qui l'a condamné pour diffamation aux frais et dépens du procès que lui avaient intenté 227 instituteurs des départements bretons.

Le pourvoi était basé sur ce fait que l'article incriminé, visant des fonctionnaires, devait être déféré à la Cour d'assises.

Tel n'a pas été l'avis de la Cour, qui a décidé que « les expressions injurieuses de « mouchards » et de « faux témoins » ne visaient pas les instituteurs dans l'exercice de leurs fonctions, mais les atteignaient dans leur vie privée et que, par suite, le délit relevait du tribunal correctionnel ».

Les scandales de Saint-Denis

(Suite)

Paris, 19 mai. — Au moment où M. l'avocat de la République Guillemin (notre compatriote) va prendre la parole, les défenseurs demandent à faire entendre une personne, qui leur a offert spontanément son témoignage au Palais.

M. le président Flandin exauce la requête. M. Druel, journaliste à Saint-Denis, raconte longuement qu'il est depuis l'âge de douze ans dans le pays, qu'il a fait ses études avec l'abbé Lenfant, qu'il est pour sa part libertaire, et qu'il blâme la conduite des prévenus. Sur les faits mêmes du procès, il ne sait rien par lui-même. Il déclare seulement que, dans l'opinion générale, Sauthier est victime d'une méprise. Le service religieux était terminé quand il a poussé, le 27 mars, le cri de : « Vive la Commune ! »

M. l'avocat de la République constate au début de son réquisitoire qu'il serait difficile d'exagérer la gravité de ce procès. C'est une des plus précieuses conquêtes de la Révolution, la liberté de conscience, que les violences des prévenus semblent vouloir mettre en question.

Mais d'abord, les troubles se sont-ils produits au cours de l'un des exercices du culte? Comment en douter? La conférence roulait sur la confession ; elle faisait partie des prédications du Carême.

Etait-elle de nature à excuser les violences des prévenus ? M. l'avocat de la République cite avec beaucoup de soin tous les témoignages recueillis dans l'instruction et à l'audience. La version générale est que l'abbé Lenfant ne s'est pas écarté de la modération de langage la plus parfaite. Les prévenus y contredisent, à la vérité; ils prétendent que l'abbé Lenfant a prononcé le mot de *voyou*. Un seul témoin, la femme Ferton, prétend l'avoir entendu. Encore n'est-elle pas d'accord avec les prévenus sur les circonstances dans lesquelles il aurait été proféré.

La vérité est que les troubles ont été concertées.

Picardet a reconnu lui-même, au cours de l'instruction, que ses amis et lui voulaient faire au curé de Saint-Denis un charivari tel qu'il serait obligé de remercier les missionnaires. On sait comment ils ont tenu parole.

Il faut que le jugement du tribunal soit une leçon pour le passé, un exemple pour l'avenir.

Me Puech prend la parole pour présenter la défense des prévenus.

Le jugement ne sera rendu qu'à une heure tardive de la journée.

Les Condamnations

Après le réquisitoire, les plaidoiries occupèrent toute l'audience. Le tribunal correctionnel rend le jugement suivant :

M. Moreau est condamné à 2 mois de prison 100 fr. d'amende.

Gauthier pour outrage aux agents, à 100 fr. d'amende.

Pacardet, conseiller municipal, 4 mois de prison, 60 fr. d'amende.

Henri 2 mois de prison 100 fr. d'amende.

Tradinen, 2 mois de prison et 200 francs d'amende.

Dalentuy, 2 mois et 100 fr. d'amende.

Dillot, conseiller municipal, 3 mois de prison 300 fr. d'amende.

Champion, conseiller municipal, 3 mois de prison 200 fr. d'amende.

Saleger, conseiller municipal, à 15 jours et 200 fr. d'amende.

Dousquet, 2 mois et 100 fr. d'amende.

Auder, 2 mois et 100 fr. d'amende.

Tous les prévenus ont bénéficié de la loi Bérenger, sauf Saleger.

Combes est acquitté.

Candidat à l'Académie

Paris, 19 mai. — Le poète révolutionnaire Achille Le Roy, candidat à l'Académie a commencé ce matin ses visites officielles aux 37 immortels dont il sollicite les suffrages. Le Roy avait revêtu un costume rappelant exactement l'uniforme des généraux boliviens d'opéra-comique; du reste les boutons portent l'inscription Respublica de Bolivia.

Comme ce vêtement est trop étroit, Le Roy ne peut le boutonner, les agrafes du col seules sont attachées et un gilet Louis XV de velour noir avec des brodures d'or, cache la chemise. L'anarchiste Tournadre — le compatriote de M. Dupuy — accompagne en redingote son poète. A dix heures, M. Maxime Lisbonne arrive avec une diligence trainée par quatre chevaux blancs. Le poète y monte avec ses compagnons et quelques journalistes.

On se rend aussi chez M. Claretie: Monsieur est au Théâtre-Français, répond-on. — Chez M. Halévy : Monsieur est sorti ! Chez M.

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 28

VIVIANE

DEUXIÈME PARTIE

Gilbert n'avait jamais fait de semblables remarques : il n'avait jamais vu dans son père que l'être le meilleur qu'il connût, se sacrifiant au bonheur des siens, ne travaillant que pour eux, et avec une adorable simplicité, sans qu'on l'eût jamais entendu se plaindre de la vie d'isolement qu'il menait.

— Tu sais père, dit Gilbert câlinement, que je gronderai mère si elle te laisse repartir ; j'en ai assez de tes voyages, je te garde !

— Nous sommes d'accord, cher enfant. Encore six mois de besogne, et je prends ma retraite.

— Non, tout de suite.

M. Morel secoua la tête :

— Je suis un homme méthodique ; il me manque dix à douze mille francs, ils seront gagnés à la fin de l'année... Et je te jure bien qu'ensuite on ne me ferait pas repartir pour des millions ! As-tu un long congé ?

— Je ne sais pas encore; j'ai simplement obtenu une permission pour commencer. J'aurais droit à un long congé, mais j'ai bien envie de ne le prendre que lorsque je pourrai en jouir avec toi.

— Jouissons d'abord de ta permission; nous verrons ensuite pour le congé, mon grand homme.

— Le grand homme, dit mélancoliquement Gilbert, nous venons de le ramener dans son cercueil.

— Si grand homme qu'il fût, mon enfant, je t'avouerai que, dans toute cette flotte, je ne voyais que toi. Et, plus d'une fois, tu as fait de moi un gros orgueilleux... Es-tu content de l'installation que t'a préparée ta mère ?

— Je l'ai grondée, mère, de trop gâter son fils.

— J'ai grondé comme toi, fit M. Morel avec une légère ironie ; mais, quand il s'agit de toi, ma femme n'est pas toujours commode...

Mme Morel l'interrompit en haussant les épaules :

— Veux-tu te taire! Il m'envoyait tout ce qu'il trouvait de plus beau dans ses voyages. Tiens, Gilbert, ceci vient de Londres, ceci de Milan, ceci de Vienne...

Elle montrait des tapis, des statuettes, un merveilleux bronze ancien.

Il avoua alors, en souriant, que sa femme avait déteint sur lui et qu'il aurait voulu être millionnaire pour mieux gâter son fils.

— Parce que, vois-tu, notre bonheur n'est qu'en toi !

— Comme le mien est en vous, répondit tendrement Gilbert.

— Dieu que c'est bon de t'avoir ! murmura Mme Morel.

Ils passèrent une soirée exquise à se raconter leur vie pendant ces années de séparation; et, à chaque fait que racontait Gilbert, M. Morel disait le lieu où il l'avait appris, le journal étranger dans lequel il l'avait lu et les remarques qu'il entendait autour de lui.

Et, le lendemain et le surlendemain, ce bonheur recommença ; ils se répétaient les mêmes choses, y trouvant toujours un nouveau charme. Et ils oubliaient tout ce qui n'était pas eux.

Trois jours après, dans la matinée, comme M. Morel traversait l'antichambre de son appartement, on sonna.

Il ouvrit lui-même et se trouva en face d'un grand gaillard de matelot, presque un géant, qui demandait :

— C'est bien ici que demeure le lieutenant Morel ?

M. Morel eut un instant de trouble.

Et ce trouble augmenta quand le matelot eut pénétré dans l'antichambre qui était très claire.

Le visage de ce marin lui rappelait évidemment quelque poignant souvenir, car il resta bien deux minutes sans parler.

— Oui, c'est bien ici, dit-il enfin, d'une voix étranglée, et je devine qui vous êtes.

Il poussa la porte du petit salon de son fils:

— Gilbert, ton matelot Silvestre Karadeuc.

Et laissant le marin avec son fils, il pénétra lui-même en chancelant dans sa chambre et tomba, tout bouleversé, sur une chaise.

Mme Morel, qui achevait sa toilette, demeura toute interdite.

— Mais qu'as-tu donc, mon ami ? bégaya-t-elle ?

Il se dominait peu à peu.

Il prononça d'une voix entrecoupée :

— Un hasard insensé... Une ressemblance inouïe, ma chère femme !... Ce Silvestre dont nous parlait Gilbert...

— Oui, je sais qu'il attendait sa visite. Eh bien ?

— C'est le portrait vivant du marin...

— Celui qui ?

— Oui !...

— Ah ! mon Dieu, balbutia Mme Morel.

Elle chancela à son tour; et il se releva pour la soutenir.

Et ils se tinrent serrés l'un contre l'autre, comme à l'approche d'un danger.

Le premier, M. Morel se raidit contre cette crainte folle :

— Je suis absurde de me troubler à propos d'une ressemblance...

— Et puis, fit Mme Morel d'une voix sourde, que craindrions-nous ? Notre fils n'est-il pas à nous ?

— Et, en admettant que ce matelot soit l'enfant de mon marin, est-ce que nous verrons jamais son père ? Est ce que jamais son père verra notre Gilbert ?..

— Mais il l'a vu, mon ami, dit Mme Morel se rassurant à cette pensée. Rappelle-toi : ce vieux pêcheur qui ma conduite à Cherbourg...

— C'est vrai, murmura M. Morel. Je perds trop facilement la tête lorsqu'il s'agit de notre Gilbert ; mais j'ai été surpris tout à l'heure... Pardonne-moi, chère femme, l'émotion que je t'ai causée...

— Ah ! Ce n'est que trop naturel, murmura la pauvre mère, tremblant encore.

Ils étaient pourtant assez calmes lorsqu'ils pénétrèrent dans le salon de leur fils pour faire connaissance avec Silvestre Karadeuc. Le matelot, qui racontait à son capitaine comment les choses s'étaient passées à Abbeville pour l'enterrement de l'amiral, s'arrêta net et rougit comme une fille.

— Mon père et ma mère, dit simplement Gilbert, mon brave Silvestre.

Et Silvestre devint cramoisi ; on le traitait en ami véritable, on lui donnait de chaudes poignées de mains, on l'invitait à déjeuner...

Et lui, qui avait eu une peur bleue de cette visite, se trouva ami tout de suite. Il mangea terriblement, et, au dessert, après un peu trop de vin vieux, il lâcha ce qu'il avait sur le cœur, quand Mme Morel le chargea de ses bonnes amitiés pour ses parents, lui parla de la petite boutique où on l'avait si cordialement reçue à Cherbourg...

Il donna un coup de poing sur la table..

— Ah ben, oui, Cherbourg !

C'est là en effet qu'il avait rêvé de passer ce bon congé de trois mois, renouvelable, qu'on lui accordait pour sa crâne conduite, et aussi parce que son corps épuisé avait besoin de se retaire. A Cherbourg, il connaissait tout le port, tous les marins, et il savait où pêcher à coup sûr...

A Cherbourg, il était chez lui, partout.

Et ne voilà-t-il pas que le vieux Karadeuc s'était laissé aller à son idée de retourner à Trevenec ?...

— Je n'y connais personne, moi, dans ce Trevenec... Enfin ! si c'était aussi l'idée de la mère.

Et il se calma tout seul, en bon fils qu'il était ; mais l'idée de passer tout son congé à Trevenec ne lui souriait qu'à moitié.

Il dit gentiment :

— Il y aurait bien un moyen d'arranger ça ; mon capitaine, ce serait que vous y veniez un peu à Trevenec... On dit qu'il y a tout plein de jolies plages de ces côtés...

— Peut-être, mon ami, répondit Gilbert. Nous verrons...

— Je ne pense pas, interrompit Mme Morel, qui avait vu son mari tressaillir.

— D'ailleurs, dit M. Morel, tu ne veux demander ton congé qu'au commencement de l'année prochaine.

— Bah ! déclara carrément Silvestre, si jamais vous y viendriez, on vous y recevrait que ce serait comme rael.

Silvestre partit à la nuit, le cœur vraiment attendri de quitter une si bonne famille.

— Des gens qui ont le cœur fait tout bêtement comme nous.

Et son cœur, à lui, était bien gros quand il demanda son billet : « pour Cher... non, pour Saint-Malo. »

Il avait envoyé une dépêche pour s'annoncer.

Et il bougonnait en s'installant dans son wagon, et il pensait de toutes les couleurs sur Saint-Malo et sur Trevenec.

Heureusement, il s'endormit et rêva qu'il pêchait de la belle crevette verte, en raclant, avec son filet, la jetée du bassin du Commerce, à Cherbourg.

III

LE PAYS

— Tu vas donc point à la pêche ce matin, Karadeuc, que tu t'es mis en dimanche?

Et Leonnec, qui était en train de laver le bateau de l'abbé Gardain, se redressait et riait bonnement.

Karadeuc cligna de l'œil. Non, sûr ! qu'on n'allait pas à la pêche le jour où le gars arrivait.

— Tu pars de bonne heure, reprit Leonnec. Il faisait à peine jour. Mais Karadeuc était impatient, et il prévoyait qu'il aurait des bordées à tirer avant de toucher à St-Malo.

— Faut pas que je le fasse attendre à la gare ; il connait pas le pays...

Il se retourna pour héler son mousse qui arrivait en retard. Et il s'occupèrent d'appareiller.

Mme Karadeuc accourut comme ils larguaient la grande voile; elle apportait le panier de provisions, pour que son Silvestre se réconfortât après cette nuit passée en chemin de fer. Elle n'aurait pas eu de crainte si son fils avait passé plusieurs nuits en pleine mer, dans le rude bateau de pêche ; mais ces chemins de fer où l'on ne respire pas, cela vous brise.

— Attention aux cailloux ! cria-t-elle comme son mari donnait un coup d'aviron contre le quai.

Il haussa les épaules : sa bonne vieille de femme qui osait lui faire des recommandations à lui ! Puis il se retourna en goguenardant.

— Tu m'en dirais pas autant quand je file tout seul... Eh, gosse, serre donc ta drisse !

La vieille suivait le quai, puis la jetée. Et, penchée sur le parapet devant le phare, elle attendait le bateau pour saluer encore son homme.

— Tu l'embrasseras, hein !

Il ne répondit pas, la sortie du chenal présentant toujours quelque difficulté, à cause d'un banc de sable qui avait la manie de changer de place. Ce n'était pas le moment d'aller s'ensabler.

Et bientôt, le bateau du vieux marin filait vers Saint-Malo.

Il était extraordinairement joyeux, Karadeuc; mais il ne pouvait se défendre d'une certaine inquiétude. Sa joie ne serait-elle pas gâtée par quelque reproche de Silvestre sur son changement de résidence ?

Lorsqu'il s'était décidé à abandonner Cherbourg pour Trevenec, il n'avait pas songé à son gars. Sa femme et lui étaient pleinement heureux de rentrer dans leur village ; ils avaient eu l'impression d'exilés qui retrouvent la patrie. Et ces mots d'une lettre de Silvestre les avaient bouleversés.

« Pourquoi quitter Cherbourg ? »

Il y avait souvent réfléchi, dans ses longues journées de pêche, et s'était rendu compte que Cherbourg était pour son fils ce que Trévenec était pour lui, le coin de France où s'était écoulée sa jeunesse, où il avait appris à aimer la mer. Il se disait :

— J'aurais peut-être dû me presser un peu moins, le consulter ce pauvre fils... Mais on le réconciliera vite avec Trevenec, on lui trouvera ici de tout aussi jolies filles qu'à Cherbourg.

Et la pensée des femmes lui donnait beaucoup de fermeté : à Trévenec, on ne connaissait que d'honnêtes filles, tandis qu'à Cherbourg, son fils n'aurait eu qu'à s'amouracher de quelqu'une de ces drôlesses qui hantent le port, guettant les matelots qui reviennent avec les économies de leur paye...

(A suivre) PIERRE SALES.